

CABINET

Arrêté n° 10 511 /MDN/CAB

Portant inscription au tableau d'avancement des sous-officiers
des forces armées congolaises au titre de l'année 2021
et nomination pour compter du 1^{er} juillet 2021.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,

VISAS : Vu la Constitution ;


DGRH/MDN

Vu la loi n° 10-2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et
des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001-198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation
du ministère de la défense nationale ;


DGAH/MDN

Vu le décret n° 2018-361 du 28 septembre 2018 portant avancement dans les
forces armées congolaises et la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2021 - 300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier
ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des
membres du Gouvernement.

Arrête:

Article premier : Sont inscrits au tableau d'avancement des sous-officiers des forces armées congolaises au titre de l'année 2021 et nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2021 (3^{ème} trimestre 2021).

POUR LE GRADE D'ASPIRANT**AVANCEMENT ECOLE**

(Régularisation)

MARINE NATIONALE

Second maître	MANIONGUI	Herghis Vérone	CS/DGRH
- // -	MBONGO AMBOULOU	Gery Bonheur	- // -
- // -	NKOUNKOU OGNANGUE	Georges Uriel	- // -
Second maître	YANDZA EDZOUANI	Préfére Lauclair	CS/DGRH

Article 2 : Cette nomination prend effet du point de vue de l'ancienneté au grade à compter du 1^{er} juillet 2021 et du point de vue de la solde à compter de la date de signature.

Article 3 : Le chef d'état-major général des forces armées congolaises est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 31 août 2023



Charles Richard MONDJO.